



ROSIER

Société anonyme

Route de Grandmetz 11a

7911 Frasnes-Lez-Anvaing (Moustier)

T.V.A. n° BE 0401.256.237

Numéro d'entreprise : 0401.256.237 (RPM Hainaut, division Tournai)

VOTE PAR CORRESPONDANCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2021

A envoyer par courrier recommandé au siège de la Société ou par e-mail à l'attention du Secrétaire général (guillaume.aime@rosier.eu).

*Ce formulaire doit parvenir à la société **au plus tard le 11 juin 2021**.*

LE SOUSSIGNÉ¹:

Représenté par :

.....

ADRESSE/SIEGE:.....

.....

Titulaire de

..... actions nominatives

..... actions dématérialisées

de la société anonyme ROSIER,

vote par correspondance comme suit pour l'assemblée générale extraordinaire de la société qui se tiendra le jeudi 17 juin 2021 à 12 h 30 avec l'ordre du jour repris ci-dessous

Mon/notre vote sur chacune des propositions de décision est le suivant (marquer la case correspondante) :

¹ Les sociétés doivent mentionner les nom(s), prénom(s) et fonction(s) de la (des) personne(s) physique(s) qui la (les) représente(nt).

Ordre du jour :	Oui	Non	Abstention
1. Capital autorisé	-	-	-
a) Rapport spécial du Conseil d'Administration	N/A	N/A	N/A
b) Octroi au Conseil d'Administration de l'autorisation d'augmenter le capital dans le cadre du capital autorisé et par conséquent ajout d'un nouvel article 7 dans les statuts et renumérotation des statuts			
2. Autorisation au Conseil d'Administration d'acquérir des actions propres sans décision préalable de l'assemblée générale et remplacement de l'article 8 des statuts en conséquence			
3. Refonte des statuts.	-	-	-
a) Hypothèse dans laquelle l'entièreté des modifications des statuts proposées aux points 1 et 2 de l'ordre du jour sont approuvées : refonte totale			
b) Hypothèse dans laquelle l'entièreté des modifications aux statuts proposées aux points 1 et 2 de l'ordre du jour ne sont pas approuvées : refonte à l'exception du ou des articles dont la modification n'aura pas été approuvée conformément aux points 1 et/ou 2, et, dans cette hypothèse, maintien du ou des articles actuels des statuts correspondant au ou aux articles dont la modification n'aura pas été approuvée, sous réserve de la modification à l'article 8			
4. Pouvoirs pour l'exécution des résolutions prises.			

Fait à _____, le _____ 2021.

[signature]

(Faire précéder la signature de la mention « *Bon pour pouvoir* »)